



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION DES RELATIONS  
ET RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS

Affaire suivie par :  
Karine COUDERC  
Gaëlle QUEVRAIN  
Sophie BORDELAIS

Téléphone : 05.57.57.38.47  
05.57.57.35.03  
05.57.57.38.69

Télécopie : 05.57.57.87.98

Mél : [dpedif@ac-bordeaux.fr](mailto:dpedif@ac-bordeaux.fr)

5, Rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

**TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE  
des professeurs agrégés**

**RENTRÉE SCOLAIRE 2014**

**ANNEXE 2 : PRISE EN COMPTE DES BONIFICATIONS SPÉCIFIQUES**  
(Bordereau d'accompagnement des pièces justificatives)

**NOM :**  
**Prénom :**  
**Corps :**

**Bonification au titre de l'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire**

10 points sont attribués aux agents justifiant au 31/08/2014 de cinq années d'exercice **au sein d'un même établissement** relevant de l'éducation prioritaire (réseaux ambition réussite, ZEP, zone sensible, zone violence) ou en EREA, CURE, IME.

**Je sollicite l'attribution de cette bonification**

- L'établissement dans lequel j'ai exercé appartient à l'académie de Bordeaux.  
→ Je ne joins pas de pièce justificative
- L'établissement dans lequel j'ai exercé n'appartient pas à l'académie de Bordeaux.  
→ Je joins deux fiches de paye justifiant les cinq années d'exercice dans cet établissement (exemple : septembre 2000 et septembre 2005).

**IMPORTANT : Les autres éléments relatifs à la richesse et à la diversité du parcours professionnels doivent être saisis sur l'application I-Prof.**